



Dépôt du dossier de candidature
Dossier de presse

Déclaration de soutien au Parc régional Chasseral

Le Conseil du Jura bernois soutient la candidature à la reconnaissance fédérale déposée par le Parc régional Chasseral. Il s'engagera pleinement pour que les démarches initiées jusqu'ici et à l'avenir permettent l'élaboration d'une Charte et la labellisation du Parc.

Afin de marquer son soutien concret au Parc Chasseral, le Conseil du Jura bernois lui a accordé une subvention exceptionnelle de 20'000 francs pour son projet d'éducation à la nature mené actuellement avec neuf classes d'écoles du Jura bernois et une classe du canton de Neuchâtel.

Le Conseil du Jura bernois tient tout particulièrement à saluer l'effort des communes qui soutiennent financièrement le Parc Chasseral, celles qui sont là depuis le début comme celles qui l'ont rejoint en cours de route. Il souhaite que la population du Jura bernois soit sensible à l'effort de ses autorités communales, et il l'encourage à manifester un soutien de même intensité au Parc Chasseral lorsque l'occasion lui en sera donnée ces prochains mois.

Avec la reconnaissance fédérale du Parc Chasseral, c'est le Jura bernois dans son ensemble, et même tout l'Arc Jurassien dont le Chasseral est un emblème incontournable, qui verront leurs qualités de vie et d'accueil bénéficier d'un label d'exception.

Déclaration adoptée à l'unanimité par le Conseil du Jura bernois le 30 janvier 2008, à Lamboing.

Allocution de M. Walthert, président du Parc régional Chasseral

Un regard sur l'histoire du Parc régional Chasseral

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous saluer très cordialement à cette conférence de presse et de vous remercier sincèrement d'avoir fait le déplacement de Diesse ce vendredi matin.

Pourquoi un Parc régional Chasseral ? Quel chemin avons-nous suivi jusqu'à aujourd'hui ?

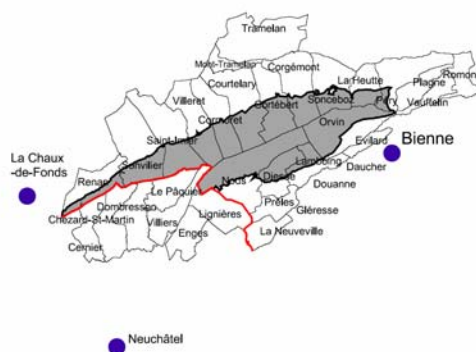
L'association « Parc régional Chasseral » a été créée en septembre 2001, symboliquement à Chasseral en présence de plus de 200 membres dont 11 communes, aujourd'hui 29, de nombreuses personnes morales dont des bourgesses, propriétaires, prestataires et bien sûr des personnes physiques.

Ce projet a vu le jour en 1998 suites aux réflexions lancées en marge des mesures de compensation induites par l'ouverture de la carrière de la Tscharnier (commune de La Heutte) pour les besoins de l'entreprise Vigier : quel avenir pour le massif de Chasseral ? Comment préserver ce joyau naturel sans bloquer les activités humaines ?

Un groupe de travail s'est rapidement constitué avec les trois régions de montagne Centre-jura (Haut Vallon de St-Imier + montagnes neuchâteloises) et Jura-Bienne (Bas-vallon de St-Imier et plateau de Diesse), Val-de-Ruz, des communes, Jura bernois Tourisme, Pro Natura, des services cantonaux de l'aménagement du territoire, des forêts, de l'agriculture.

A l'époque, la notion de parc naturel régional était inexistante en Suisse, de notre groupe aussi : on parlait de « **concept de développement intégré** ».

Ce groupe a ainsi travaillé à la réalisation d'un plan directeur pour la région de Chasseral, respectivement pour la zone de la crête jusqu'au bas de la zone boisée.



Plan directeur Chasseral en gris.

La préparation de ce plan directeur a aussi permis de préparer la création de l'association du Parc régional Chasseral, dans le but d'avoir un organisme qui puisse mettre en œuvre les recommandations du plan directeur Chasseral.

Plan directeur, association, engagements financiers de communes et de tiers, ont été les éléments permettant de débloquent des financements du dispositif fédéral Regio+ pour la période 2002-2006.

Le Parc a ainsi réalisé ou initié de très nombreux projets dans des domaines les plus divers divers, nature, paysage, éducation à l'environnement, tourisme, trafic etc. etc.

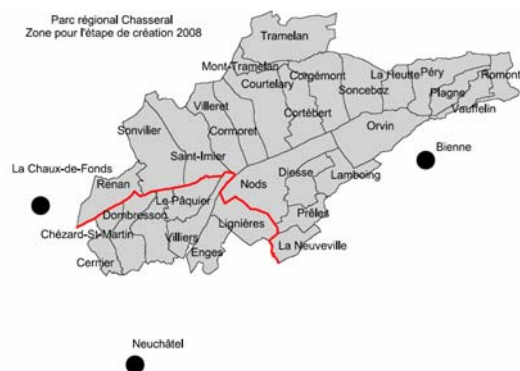
Je ne vais pas aujourd'hui vous en faire l'historique car ce n'est pas l'objet de notre rencontre.

Entre temps, la notion de parc naturel régional fait son chemin, suite à de nombreuses réflexions similaires à la notre. La Confédération a élaboré des bases légales, qui après bien des péripéties sont entrées en vigueur en décembre 2007 par la promulgation de l'ordonnance sur les Parcs, inscrite dans la Loi sur la Protection de la Nature (LPN)

Cette ordonnance a calé des règles auxquelles nous avons dû nous adapter pour déposer à ce jour notre demande de reconnaissance comme candidat.

D'une part, le périmètre de délimitation d'un parc doit englober toute la surface de la commune (contrairement à la version initiale du projet qui ne prenait que la partie de la commune située dans le périmètre du plan directeur). Un élément non des moindres puisqu'il a induit par exemple le fait que la Montagne du Droit s'est tout à coup trouvée englobée dans la zone du parc sachant que toutes les communes du Vallon de St-Imier sont tranchées à l'image d'un salami dans l'axe Nord – Sud (du sommet du Chasseral à la Montagne du droit). Cette extension a aussi été l'occasion de repenser le territoire du Parc en invitant de nouvelles communes à rejoindre la démarche.

Nous sommes particulièrement fiers de constater et de relever que toutes les communes situées dans le nouveau périmètre du projet ont accepté, par décision de leurs exécutifs de rallier le projet. Il s'agit ainsi de 29 communes au total (**slide**) bernoises et neuchâteloises.



Le dossier présenté à la Confédération est dès lors complet et il ne manque aucune pièce commune.

Ce jour marque dès lors une étape particulièrement importante puisqu'il coïncide avec l'arrivée officielle du dossier auprès des services de la Confédération. Il faut savoir que le dossier a été transmis en novembre dernier déjà auprès des cantons de Berne et de Neuchâtel lesquels se sont chargés après contrôle de transmettre le tout à la Confédération.

Nous ne doutons pas que notre projet obtiendra une promesse d'acceptation des services de la Confédération même si les critères fixés dans la loi et les ordonnances d'application sont pour le moins sévères et pointues.

Un regard sur l'année 2008

L'année 2008 est une charnière : il faut emporter la conviction de la Confédération et surtout de habitants de la région :

La Confédération :

Elle nous connaît, mais cela ne suffira pas : elle veut que les Parcs soient des territoires d'excellence et non pas juste un alibi, que les projets menés soient ambitieux et de qualité.

Le Parc régional Chasseral a de sérieux atouts :

- **Beauté** : Un paysage et une nature de qualité, toujours choyée par les habitants et particulièrement les agriculteurs, forestiers et propriétaires. Une nature secrète, pas bradée au public, mais à découvrir à chaque pas.
- **Renommée** : Un nom, un phare: Chasseral, ça dit quelque chose à tout le monde, facile d'accès ouvert sur le plateau alémanique, la Romandie et la France.
- **Crédibilité** : Des projets de qualité déjà réalisés et dans des domaines très variés, avec le souci du long terme.

Le feu vert de la Confédération, qui sera donné à la fin de l'été, nous donnera le statut de « **candidat comme Parc d'importance nationale** ».

Cette reconnaissance est importante, elle fait participer la région à la quinzaine de territoire d'exception et de haute qualité que seront les Parcs en Suisse. Le label sera une formidable image positive pour la région dont chacun pourra se prévaloir.

La reconnaissance permet aussi à la région d'accéder à une promotion spécifique et commune des Parcs suisses dont le rayonnement sera fort.

Enfin cela ouvre la porte à des financements de la Confédération qu'il serait difficile de mobiliser par d'autres canaux.

Les habitants

Un Parc ne sert à rien, si ses habitants n'en veulent pas ou ne s'en servent pas ! Au final ce sont eux toujours eux qui font vivre l'endroit où ils habitent.

29 conseils municipaux se sont engagés en 2007 à proposer à leur législatif de prendre position sur la participation de leur commune au Parc !

Pour prendre position, il faut savoir de quoi on parle, il faut quitter les rumeurs du Café de commerce.

Il va falloir informer, expliquer convaincre par

- ***Des manifestations***

Plusieurs manifestations sont prévues dans l'année : elles mettront au grand jour les activités que mènent le Parc :

Inauguration du sentier didactique pour la préservation de la végétation sommitale, Inauguration des itinéraires Suisse mobile dans la région, Nuit de la randonnée, Petit matin de l'oiseau chanteur, semaine du Goût, journée du Patrimoine....

- ***Des séances d'informations***

Chaque habitant aura accès à des présentations – discussions. Plusieurs séances seront prévues par groupes de communes.

- ***La mobilisation de personne relais***

Les membres de l'association du Parc et d'autres intéressées seront invitées à relayer l'information dans leur cercle local de connaissance

- ***Les médias***

Seront régulièrement informés, en plus des manifestations, des faits importants pour le Parc mais aussi pour les Parcs suisses

- ***Le journal du Parc***

Continuera à être distribué à tous les ménages des communes membres.

La validation par les législatifs.

Le principe d'adhésion pour la période 2009-2019 (création et mise en œuvre de la charte) ainsi que l'engagement financier correspondant (4 CHF par an et par habitant) sera soumis aux délibérations lors des assemblées de la fin de l'année 2008.

Un regard au-delà de 2008 :

En 2009 le Parc, en plus de la menée de projets, élaborera la charte, document de gestion pour les dix prochaines années.

En janvier 2010, la charte sera déposée à la Confédération.

Le label sera obtenu au courant de l'année 2010.

	Etudes	Consultation
2006	Etude de faisabilité sur BE Intentions et cohérence	Information et avis des exécutifs communaux BE
2007	Etude de faisabilité sur NE étude de projet" Projets et planification	Information et avis des exécutifs communaux NE Décision des exécutifs communaux pour phase suivante
2008	Phase "d'aménagement" rédaction de la charte	Charte à soumettre aux législatifs communaux en décembre 2008
2009 - 2018	Phase "de fonctionnement"	Mesures que sur les communes membres

